

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 24/07/2025

Séance du 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-un du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL, Patrice VIALA à Monique ALIÈS

Absents excusés : Laure BERNAT, Jean-Louis CABANES, Séverine DRESSAYRE, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET

Absents : Philippe GIGANON, David MAURY

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250731_098

Objet : Versement d'un second acompte à la SARL ROMIGUIER dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise

Vu la loi NOTRe n° 2015 – 991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et plus particulièrement les articles L.1511-1 à L.1511-3, R.1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise,

Vu le décret n° 2016 – 733 du 2 juin 2016 portant notamment sur la mise en conformité avec le droit européen des dispositions réglementaires applicables dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil Régional Occitanie du 2 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, N° 20191128_175 en date du 28 novembre 2019 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur son territoire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, N° 20231130_157 en date du 30 novembre 2023 approuvant les modifications apportées sur le règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, N° 20240529_090 en date 29 mai 2025 approuvant l'attribution d'une aide économique à la SARL ROMIGUIER dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 24 084,68 €.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire qu'une subvention a été accordée à la SARL ROMIGUIER lors de la séance du Conseil Communautaire du 29 mai 2024, à hauteur de 24 084,68 €, pour le projet de rénovation d'une ancienne bergerie, visant à créer des espaces de stockage, des bureaux, une salle de réunion et un lieu de vie pour les salariés.

Un premier acompte de 50 % de la subvention a été versé par la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier le 1^{er} octobre 2024, soit un montant de 12 042,34 €.

Faisant face à l'ampleur des travaux, la SARL ROMIGUIER sollicite aujourd'hui le versement d'un deuxième acompte, sur présentation des factures justificatives.

Au vu des pièces comptables fournies et des dépenses effectivement engagées par la SARL ROMIGUIER, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 2 639,18 €, correspondant aux dépenses justifiées à ce jour.

N°	Entreprise	Montant HT	Tranche	N°	Entreprise	Montant HT
Devis 1	SA Verdeil Marinosa	26 348,00 €	1	Facture 1	SARL Prieu et fils	211 056,14 €
Devis 2	Pascal Bonnefous	28 760,00 €	1	Facture 2	Pascal Bonnefous	9 166,66 €
Devis 3	Prieu et fils	267 394,59 €				
Devis 4	Billy	32 517,58 €				
Devis 5	SARL RP Architectes	6 250,00 €				
Total des devis éligible		361 270,17 €	Total factures réglées pour la tranche n°1			220 222,80 €
			Total subvention éligible (tranche n°1)			14 681,52 €
			Acompte n° 1 (déjà versé)			12 042,34 €
			Acompte n° 2 à verser			2 639,18 €
			Solde restant à payer (sous réserve de justificatifs)			9 403,16 €
Subvention approuvée en Conseil Communautaire		24 084,68 €	Autorisation de versement d'acompte n° 2 de 2 639,18 €			
		soit 6,67 %				

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ÉMET** un avis favorable en faveur du versement d'un second acompte à la SARL ROMIGUIER,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé et le versement dudit acompte à hauteur de 2 639,18 € qui sera versé à la SARL ROMIGUIER,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

*La Présidente,
Monique ALIÈS*

